

Chronique de documentation

J. D.

Volume 40, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103742ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103742ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

D., J. (1972). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 40(1), 54–60. <https://doi.org/10.7202/1103742ar>

Chronique de documentation

par

J. D.

Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois, par Monsieur le Juge Albert Mayrand. Chez Guérin Libraire, 4440, rue St-Denis, Montréal.

54

Monsieur le Juge Mayrand vient de publier à la librairie Guérin, un dictionnaire dont nous avons fait paraître de copieux extraits dans notre revue. Il y a là un ouvrage intéressant et documenté que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs. Comme ceux-ci auront pu en juger, l'auteur fait, avec une conscience et une grande connaissance du sujet, l'étude des maximes et locutions latines dont les hommes de loi émaillent leurs textes dans notre pays. Parce qu'il y a là une habitude et une technique, que l'on n'est pas prêt à mettre de côté, il est bon que l'homme cultivé qu'est Monsieur le Juge Mayrand se soit donné la peine de préciser le sens de ces expressions venues de très loin derrière. Elles font partie d'un héritage, auquel les pays occidentaux tiennent, même si, de moins en moins, on prépare l'avocat à le comprendre et à l'utiliser. Pour lui faciliter la tâche, réjouissons-nous qu'un homme de bonne volonté et de grand savoir se soit chargé de lui présenter une étude aussi fouillée que méthodique en cherchant, dans la jurisprudence et dans les textes, des exemples d'application pratique. Voici ce qu'à ce sujet, Monsieur Mayrand écrit dans son entrée en matière :

L'on peut maintenant être étudiant en droit, avocat ou notaire, et ignorer totalement le latin; il devient donc nécessaire d'apprendre la signification de la terminologie latine encore d'usage courant au prétoire québécois. C'est pourquoi, dans l'espoir d'être utile, nous avons dressé une liste d'adages, locutions et mots latins souvent utilisés. Pour bien montrer que le latin, langue morte, renaît dans la langue vivante du droit, nous citons, à la suite des principales maximes ou

locutions, des traités de droit, articles de revue et décisions de jurisprudence où on les a employées.

La Firme plurinationale, dans *l'Actualité Économique* de janvier-mars 1971 et le **Rapport Gray**.

L'Actualité Économique a donné dans son quatrième numéro de 1970-71 un remarquable groupe d'étude sur la forme la plus récente de ces grandes entreprises tentaculaires, qui vivent dans un monde à part. Il est intéressant de relire ces travaux qui serrent le sujet de près, à un moment où le *Rapport Gray* (sorti en fraude par une de ces fuites de documents officiels qui se pratiquent un peu partout) vient rappeler aux Canadiens qu'il est grand temps d'y voir s'ils ne veulent pas que toutes leurs grandes entreprises passent corps et biens à l'étranger.

55

Une fois de plus, *l'Actualité Économique* apporte sa contribution à l'étude des grandes questions d'intérêt immédiat. Cette fois, elle réunit les travaux qui ont été présentés à un symposium réuni aux H.E.C. par Monsieur Gilles Paquet, un de ses professeurs actifs et dynamiques, attachés à l'Institut créé par ce grand bonhomme qu'a été François-Albert Angers pour l'École H.E.C.

Le *Rapport Gray* étudie la question du capital étranger au Canada, instrument à la fois bénéfique et inquiétant non par ses initiatives de production mêmes, mais par l'importance que l'apport extérieur prend dans une économie assez limitée, même si paradoxalement les Canadiens placent à l'étranger des sommes très importantes.

Il sera intéressant pour nos lecteurs de prendre connaissance de ces documents qu'à dessein nous avons réuni sous un même titre, dans cette chronique.

L'Actualité Économique, avril-juin 1970 (numéro 1) et octobre-décembre 1971.

56 Dans deux numéros inégalement récents, ceux d'avril-juin 1970 et d'octobre-décembre 1971, signalons deux études de Monsieur Pierre Harvey, dont l'une sur le syndicalisme et la planification économique. Monsieur Harvey connaît bien la question car, de son poste de directeur de l'Institut d'Économie appliquée de l'École des Hautes Études Commerciales, il en a suivi l'évolution de très près. Planification de l'économie et syndicalisme dans la province de Québec sont deux problèmes auxquels il a donné une très grande importance. Du premier, en effet, il s'est préoccupé, s'il s'est occupé directement du syndicalisme auquel il a multiplié ses avis en prenant une part active à certaines de ses initiatives.

Dans le numéro d'octobre-décembre 1971, Monsieur Harvey a un long travail sur la comparaison interrégionale des taux de chômage. Il constate, statistiquement, un bien curieux fait : quand l'Ontario progresse, dans l'ensemble, le Québec suit loin derrière ou régresse. Tout cela a tendance à faire des deux provinces deux économies presque opposées l'une à l'autre. Par ailleurs, pour que la situation économique soit à peu près normale dans le Québec, Monsieur Harvey souligne qu'il faut que l'Ontario soit en pleine prospérité. Voyons avec un peu plus de précision ce qu'il en dit en conclusion :

Les constatations qui précèdent permettent aussi de donner une signification plus précise à la valeur « régionale » d'une définition « nationale » du plein-emploi. « Tenir » l'Ontario à un niveau annuel moyen de 3 p.c. signifierait un taux de chômage moyen de l'ordre de 6.1 p.c. dans le Québec (tableau 11), taux qui s'élèverait à 8 p.c. en hiver (tableau 12). Si on choisit de prendre tout le reste du Canada comme base de référence, 3 p.c. de chômage dans cette « région » signifiera 4.6 p.c. comme moyenne annuelle dans le Québec et 6.9 en hiver (tableau 9). Bien entendu, si l'on accepte d'être moins rigoureux,

on pourra, sur la base du tableau 2, constater que 3 p.c. comme moyenne annuelle signifiera 3.8 p.c. au Québec et 1.4 p.c. en Ontario : le plein-emploi canadien semble exiger la « surchauffe » en Ontario. Un niveau plus « normal » d'emploi en Ontario se traduit par un sous-emploi caractérisé dans le Québec. Le dilemme est de taille, mais inéluctable, jusqu'à preuve du contraire.

Voilà une conclusion assez troublante. À moins qu'elle ne soit infirmée, n'apporte-t-elle pas un argument de poids à ceux qui veulent la séparation de la province de Québec du reste du Canada en invoquant qu'elle est la condition essentielle d'une amélioration de l'économie. Quoi qu'on pense de l'aspect politique du problème, ne croit-on pas qu'un énorme effort doit être fait par les gouvernements d'Ottawa et de Québec pour essayer de remédier à une situation de fait si l'on ne veut pas que le fossé se creuse davantage entre les deux provinces. Il y a place, dans ce domaine particulier, plus à des solutions permanentes (il est possible d'en trouver et de les appliquer) qu'à des palliatifs. Celles-ci, encore plus que ceux-là, relèvent tant de l'un que de l'autre gouvernement.

57

Canadian Life Insurance Facts, Insurance Association, Toronto.

Ce relevé statistique de l'assurance-vie au Canada est l'œuvre d'un groupement professionnel qui réunit les cadres supérieurs de l'assurance sur la vie au Canada. Sous une forme ramassée et succincte, il présente le sujet sous son aspect statistique; ce qui lui donne à la fois un caractère historique et actuel, puisque certains tableaux remontent à 1870. D'autres étudient l'aspect immédiat dans tous ses détails: de l'assurance-vie en vigueur aux réserves, à l'origine des affaires et à leur répartition entre sociétés canadiennes et étrangères. D'autres tableaux présentent la production, les placements, les sociétés et la date de fondation. Bref, un peu de tout sur un sujet qui nous intéresse individuellement et collectivement. Et pour coiffer le tout, un vocabulaire tech-

nique qui permet de serrer de près la pratique et d'éviter qu'on ne se trouve dans une nouvelle Tour de Babel.

Le texte français paraîtra sans doute bientôt, si cela n'est pas déjà fait.

The Journal of the Chartered Insurance Institute of London, 1971. The Chartered Insurance Institute, London.

58 Recueil des conférences prononcées dans un décor, imitant fort agréablement l'ancien, qui convient très bien à cette industrie de l'assurance qui garde d'autrefois tout juste assez pour ne pas être débordée dans la situation présente. Voici la liste des sujets traités par des collaborateurs dont les noms sont suivis au moins de six lettres, correspondant au titre que leur valent leur formation avancée dans l'art de l'assurance et les habitudes du marché :

Contractors' All-Risks Insurance: The Future Marine Insurance in the Seventies.

The American Insurance Scene in the Seventies.

An Analysis of General Business Expense Costs.

Membership of an Enlarged Common Market, and the

Development of Liability Insurance in Great Britain and Ireland.

Le lecteur a le choix du sujet.

Aspects Juridiques de la Compagnie au Québec — Tome I,
par Me Maurice et Me Paul Martel. Publication Les
Affaires Inc., Montréal, 635 est, boulevard Henri-
Bourassa.

Voici comment les auteurs présentent leur livre:

“Or, en ces jours où l'usage de la compagnie dans le domaine des affaires s'est développé à un tel point qu'il est devenu un véritable *modus vivendi*, il devient urgent de démystifier, tant sur le plan de la pratique que de la théorie, ce qui le regarde de près ou de loin.

Le présent ouvrage se propose d'étudier les aspects juridiques de la compagnie, à l'intention tant des profanes que des hommes

d'affaires ayant déjà quelques notions en ce domaine. Comme le titre l'indique, l'accent est mis sur le côté légal, juridique du droit des compagnies, plutôt que sur des considérations comptables ou fiscales."

Nous le signalons aux lecteurs qu'auront intéressés ces chroniques parues dans *Les Affaires* depuis quelques années. Ils y trouveront un guide intéressant et sûr dans ce qui peut devenir un labyrinthe pour celui qui ignore le droit et la structure de la société commerciale. Celle-ci prend dans notre monde le nom de compagnie ou, beaucoup moins bien, de *corporation*, anglicisme insidieux que les avocats contribuent chaque jour à enraciner davantage dans le jargon juridique du Canada français.

59

Stratégies sociales et nouvelles idéologies, par Jacques Grand'Maison, chez Hurtubise HMH, Montréal.

Monsieur le Chanoine Jacques Grand'Maison a une œuvre élaborée malgré son âge relativement peu avancé. Sociologue, il s'intéresse directement aux questions sociales, qu'il vit avec la vie de l'esprit. Il me paraît être un des hommes d'église les plus près de ces problèmes qui passionnent les plus curieux et les plus décidés à être de leur époque. En l'écoutant, on pense à cette église en mouvement, qui ne peut pas ne pas évoluer dans un monde qui, lui, va très vite.

Stratégies sociales et nouvelles idéologies est un exemple excellent de cette curiosité des clercs qui vivent le moment présent. Dans ce livre, il y a beaucoup d'idées et le sens de la vie mouvante. Mais, Monsieur le Chanoine, faut-il vous prier humblement de ne pas trop souvent vous isoler dans une langue qui, parfois, revêt votre pensée d'une gangue épaisse ? Je sais que chaque science et que chaque art ont leur jargon; mais ne serait-il pas plus heureux pour nous, lecteurs curieux et un peu bornés, que vous vous exprimassiez de façon un

peu moins brumeuse ? Ne pourrait-on pas rendre plus simplement des phrases comme: "On défendait l'idéologie *managerial* de la technostructure omnipotente pour étouffer la critique des forces de gauche" ? C'est, je pense, ce qu'il est convenu d'appeler de l'hexagonal.

60 Par ailleurs, comme vous avez raison d'écrire: "Les nouvelles se bousculent pèle-mêle les unes sur les autres. L'analyste le plus chevronné, comme le citoyen le plus modeste, sont en quelque sorte engloutis sous l'énorme magna d'informations, de connaissances et de techniques toujours renouvelées". Je crois qu'il faut se résigner à ne pas être au courant de tout, si l'on veut garder une vie intérieure, condition essentielle d'un jugement sain et d'une pensée réfléchie et soutenue.

Les résultats de 1971

Augmentation des primes en assurance sur la vie de 22%, en assurance des biens de 13%, en assurance automobile de 10% et en assurance responsabilité de 12%, voilà le premier volet du triptyque. Au second, on voit une hausse du rapport sinistres-primes dans les trois derniers cas. Par ailleurs, toutes ces hausses ont pour résultat, en contrepartie, un déficit technique à cause de l'augmentation des sinistres.

Ainsi, la perte d'opération pour l'assurance des biens et accidents passe de seize millions à trente. C'est le dernier volet. Il y a là une situation qui serait inconfortable s'il n'y avait les bénéfices financiers: profits de capital réalisés pendant une période de baisse de rendement des obligations et intérêts accrus à une époque où le portefeuille rapporte comme il ne l'a pas fait depuis bien longtemps. En assurance sur la vie, cela permet de compenser pour des bénéfices techniques que ne permettent plus de faire des tables serrant de trop près le coût de mortalité. En assurance autre que vie, le rendement des titres comble le trou creusé dans un revenu-primes insuffisant et que de timides hausses de tarif empêchent que l'on compense par des rentrées assez élevées. Dans l'ensemble, ce dernier aspect des résultats est plus réjouissant que l'autre, devant lequel les mines s'allongeraient si l'opération s'arrêtait là.